



Strasbourg, le 14 juin 2021

CDL-EL-PV(2021)001*
Or. angl./fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

71^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
En ligne
Le 18 mars 2021 de 10 h 00 à 12 h 30

RAPPORT DE REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2021)001ann.

2. Géorgie – Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les projets d'amendements au code électoral, à la loi organique sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement

M. Bisson explique que l'avis souligne l'importance du Parlement en tant que forum approprié pour le débat politique : les partis d'opposition doivent participer à un tel débat, tandis que la majorité au Parlement doit fournir l'espace approprié pour que ces partis puissent fonctionner correctement et s'engager dans un véritable dialogue. L'avis souligne également la nature disproportionnée des sanctions proposées dans les amendements sur le financement des partis et les salaires des députés ; il explique que les changements porteraient atteinte au droit des partis politiques à l'égalité des chances en les privant de temps d'antenne gratuit s'ils ne reçoivent pas de financement public : il existe d'autres moyens plus proportionnés et plus appropriés pour atteindre l'objectif des amendements. En conclusion, l'avis recommande de reconsidérer les amendements dans leur ensemble.

Le Conseil approuve l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les projets de modification du code électoral, de la loi organique sur les associations politiques de citoyens et du règlement intérieur du Parlement (CDL-AD(2021)008).

3. Géorgie – Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'article 79¹ du Code Electoral (révocation de l'enregistrement d'un parti)

M. Castellà Andreu rappelle, à propos du projet de nouvel article 79¹ du code électoral, que les restrictions à la participation des étrangers à la vie politique nationale peuvent s'appliquer à la création de partis politiques, mais pas à l'adhésion aux partis. L'avis souligne le caractère disproportionné de la sanction proposée consistant à radier la liste d'un parti en raison de la nationalité étrangère d'une personne agissant en tant que son dirigeant politique, ce qui restreindrait indûment le droit d'être élu pour les candidats de la liste du parti visé et limiterait le droit de choisir des électeurs. L'avis met également en évidence des préoccupations concernant l'absence de critères clairs et objectifs de la notion de "dirigeant politique", ce qui pourrait conduire à une interprétation trop subjective et ambiguë de ce terme et donc à une insécurité juridique, ainsi que concernant la procédure de recours de l'article 79¹. En outre, le projet d'article 79¹ pourrait être perçu comme une législation ad hominem stricto sensu, une technique législative précédemment critiquée par la Commission de Venise. En conclusion, l'avis recommande de reconsidérer l'amendement proposé dans son ensemble.

Le Conseil approuve l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'article 79¹ du code électoral (révocation de l'enregistrement d'un parti) (CDL-AD(2021)009).

4. Ukraine - Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques

M. Pere Vilanova Trías souligne que cette initiative législative était bienvenue, tout comme la demande d'avis formulée par le président de la commission parlementaire de politique juridique et le dialogue constructif et ouvert avec les autorités et les autres parties prenantes au cours du processus de rédaction et des réunions vidéo. Bien qu'il faille veiller à assurer la cohérence avec les autres actes juridiques de l'Ukraine, la portée du présent avis se limite au projet de loi sur les partis politiques. La tendance à surréglementer la vie interne des partis politiques est un sujet de

préoccupation. En outre, tout en reconnaissant l'objectif des rédacteurs de la loi de renforcer les partis nationaux, le projet de réglementation pourrait également avoir des effets discriminatoires à l'encontre des petits partis, en particulier des partis régionaux.

Mme Meaghan Fitzgerald, chef par intérim du département Démocratisation du BIDDH, attire l'attention sur le fait que le projet de loi a fait l'objet de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes. Elle souligne les caractéristiques positives du projet, telles que les nouvelles règles visant à renforcer la transparence de l'enregistrement et du fonctionnement des partis politiques, à établir des exigences plus efficaces en matière de financement et de rapports financiers et à délimiter davantage les pouvoirs des organes de contrôle en termes de surveillance du financement des partis. En même temps, le projet d'avis comprend un certain nombre de recommandations spécifiques, par exemple, simplifier davantage l'enregistrement des partis politiques, supprimer l'obligation pour les partis d'inscrire leurs membres dans un registre unifié, modifier les règles relatives aux dons aux partis politiques, définir plus précisément les mandats et les compétences des organes de contrôle et introduire un éventail plus large de sanctions proportionnées en cas de violation des règles.

Certaines modifications sont proposées pour tenir compte des commentaires des autorités.

Le Conseil approuve l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques (CDL-AD(2021)003).

5. Election du/de la Président(e) et du/de la vice-président(e)

Avant de procéder aux élections, Mme Simona Granata-Menghini vérifie la convocation et la participation régulière ou l'absence excusée des membres du Conseil.

La Présidente informe les membres du Conseil que le Secrétariat a reçu une candidature au poste de Président (M. Oliver Kask), et une candidature au poste de Vice-Président (M. Stewart Dickson).

M. Kask et M. Dickson présentent leur programme.

Le Conseil élit M. Oliver Kask comme Président et M. Stewart Dickson comme Vice-Président pour une durée de deux ans.

6. Date de la prochaine réunion

Le Conseil fixe sa prochaine réunion au jeudi 1^{er} juillet 2021 à 10 h.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE****Members of the Council for Democratic Elections (CDE) / Membres du Conseil des élections démocratiques (CED)**

Mr Srdjan DARMANOVIC
Mr Ben VERMEULEN (apologised/excused)
Mr Oliver KASK
Ms Janine OTÁLORA MALASSIS (apologised/excused)

Substitute Members of the CDE / Membres suppléants du CED

Mr Richard BARRETT
Mr Eirik HOLMØYVIK
Ms Katherina PABEL
Mr Pere VILANOVA TRIAS

Other members of the Venice Commission / Autres membres de la Commission de Venise

Mr Nicos ALIVIZATOS
Mr Josep Maria CASTELLA ANDREU
Mr Michael FRENDI (apologised/excused)
Mr Jan VELAERS (apologised/excused)

Secretariat / Secrétariat

Ms Simona GRANATA-MENGHINI
Mr Pierre GARRONE (apologised/excused)
Mr Rudolf DURR
Mr Gaël MARTIN-MICALLEF
Mr Michael JANSSEN
Ms Tanja GERWIEN
Ms Silvia GRUNDMANN

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**Members / Membres**

Mr Antonio GUTIÉRREZ, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Mrs María Valentina MARTINEZ FERRO, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie
Mr Tiny KOX, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) (apologised/excused)

Substitute members / Membres suppléants

Sir Christopher CHOPE, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Mr Piero FASSINO, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie
Mr Aleksander POCIEJ, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Secretariat / Secrétariat

Mr Bas KLEIN

Ms Agnieszka NACHILO (apologised/excusé)

Expert

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES (CLRAE) / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX (CPLRE)

Members / Membres

Mr Jos WIENEN, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux

Mr Stewart DICKSON, Chamber of Regions/Chambre des régions

Substitute members / Membres suppléants

Mr Vladimir PREBILIC, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux

Ms Rosaleen O'GRADY, Chamber of Regions/Chambre des régions

Secretariat / Secrétariat

Ms Renate ZIKMUND

Mr Adam DRNOVSKY

Expert

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE (DGII)

OBSERVERS / OBSERVATEURS

ORGANIZATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE)

Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH)

Mr Ülvi AKHUNDLU, Acting Head of the Election Department

Mr Don BISSON, Election Expert

Ms Kseniya DASHUTSINA, Election Adviser

Ms Meaghan FITZGERALD, Acting Head of the Democratization Department

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

European External Action Service (EEAS) / Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

European Parliament / Parlement européen

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (INTERNATIONAL IDEA)

Ms Nana KALANDADZE, senior programme officer

Mr Sam van der STAAK, Head of Europe Programme

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR ELECTORAL SYSTEMS (IFES)

Ms Beata MARTIN-ROZUMIŁOWICZ, Director for Europe and Eurasia

Ms Tetiana KUPISOVSKA, Executive Officer